



Une édition encore plus grande

- 12 PONTS & CHAUSSÉES *Jean-Bernard Tissot s'en va*
- 14 MARLY *Des jeunes veulent soutenir le Kosovo*
- 15 GENS DU VOYAGE *Possible aire d'accueil à Sâles*
- 16 BULLE *Salon des Goûts et terroirs: début le 29 octobre*
- 16 ORON-LA-VILLE *La foire aux oignons a 30 ans*
- 17 BROYE VAUDOISE *L'exécutif cantonal soutient Valbroye*

# Le droit de vote à 16 ans est enterré

**GRAND CONSEIL • Les députés fribourgeois ont sèchement refusé d'octroyer le droit de vote à 16 ans aux niveaux communal et cantonal. La Jeunesse socialiste avait lancé l'idée par le biais d'une motion populaire.**

PHILIPPE CASTELLA

Les jeunes Fribourgeois devront continuer à attendre leurs 18 ans pour avoir le droit de glisser un bulletin de vote dans l'urne. Le parlement cantonal n'a pas voulu leur octroyer ce droit dès 16 ans. Il a sèchement refusé hier une motion populaire émanant de la Jeunesse socialiste. Cela malgré le soutien surprenant que lui avait octroyé le Conseil d'Etat (cf. «La Liberté» du 14 août).

Le canton de Fribourg ne fera donc pas œuvre de pionnier dans ce domaine en Romandie. En Suisse, les jeunes Glaronnais sont les premiers à pouvoir voter dès 16 ans, après une décision prise en Landsgemeinde l'an dernier. Le canton de Berne pourrait suivre puisque le Grand Conseil y a accepté une motion dans ce sens. Idem à Bâle-Ville. L'idée a en revanche été rejetée par d'autres parlements cantonaux, notamment ceux du Jura, de Zurich, d'Argovie et tout récemment de Genève. A l'étranger, l'Autriche est le premier pays européen à avoir introduit le droit de vote à 16 ans au niveau fédéral. C'est le cas aussi dans plusieurs Länder allemands.

## Combat gauche-droite

Avec pas moins de 18 interventions, le débat a été nourri par le Parlement fribourgeois, même si l'on a très vite senti de quel côté le vent allait tourner. La position du gouvernement n'a guère pesé dans la balance. L'on s'est retrouvé dans un classique affrontement gauche-droite.

C'est le chef du groupe socialiste Pierre Mauron (Riaz) qui a ouvert les feux. «Un canton qui gagne est un canton qui ose. Osez donner aux jeunes les responsabilités qu'ils revendiquent!», a-t-il lancé, en mentionnant que le canton de Fribourg bénéficie de la plus jeune population de Suisse. Il s'est aussi référé au droit de vote accordé aux femmes en 1971, en signalant que la quasi-totalité des élues fribourgeoises sont nées à une

époque où les femmes n'avaient pas le droit de vote.

## Une question de maturité

«Quitte à passer pour ringard», son homologue radical Jean-Denis Geinoz (Bulle) soutient qu'«une majorité des jeunes de 16 ans ne disposent pas d'une maturité suffisante pour se forger une opinion». Discours similaire dans les bouches du chef du groupe UDC Jean-Claude Rossier (Romont) et du président du PDC Emanuel Waeber (Saint-Antoine). Les deux critiquent la différence qu'on opérerait ainsi entre majorités civile à 16 ans, civique et pénale à 18 ans. Ils ont aussi du mal à comprendre le décalage qu'on ferait entre le droit de vote accordé à 16 ans et celui d'éligibilité qui resterait fixé à 18 ans. La motion populaire ne réclamait en effet que l'abaissement à 16 ans du droit de vote aux niveaux communal et cantonal.

A contrario, le doyen du parlement Louis Duc (ouv, Forêt) a défendu la maturité des jeunes: «Avec les années, nos méninges commencent à devenir bouchés. Les jeunes, c'est l'avenir de notre pays.» Et le conseiller d'Etat Pascal Corninbœuf d'emboîter: «Je ne suis pas sûr que tous les votes qui sortent des EMS sont mûrement réfléchis.»

Certains anciens constituants, à l'image de Jacqueline Brodard (dc, Treyvaux) et Ueli Johner (udc, Chiètres), se sont faits forts de rappeler que le thème avait déjà été longuement débattu lors des travaux de l'Assemblée constituante et que celle-ci avait renoncé à abaisser l'âge de vote à 16 ans. «Je ne vois pas pourquoi aujourd'hui, quatre ans seulement après l'adoption de la nouvelle Constitution, on devrait déjà tout changer», a argué Ueli Johner.

De fait, aucun élu de droite ne s'est levé pour marquer son soutien à la motion populaire. Dans le camp de la gauche, la future conseillère nationale



Les jeunes de 16 à 18 ans ne viendront pas encombrer les bureaux de vote. CHARLES ELLENA

Marie-Thérèse Weber-Gobet (cs, Schmitten) s'est aussi élevée contre cette idée. Pour elle, il y a d'autres moyens d'éveiller l'intérêt politique des jeunes, par exemple en organisant des assises parlementaires pour la jeunesse.

## Appel à l'avis du peuple

Pascal Corninbœuf a alors tenté un dernier assaut pour convaincre les députés: «Qu'est-ce qu'on risque à ne pas fermer le débat au niveau du Grand Conseil déjà? Pourquoi ne pas demander l'avis du peuple?» Comme l'abaissement du droit de vote à 16 ans implique une modification de la Constitution, une approbation en votation populaire aurait en effet été impérative. Le non du parlement à la motion populaire clôt en revanche la procédure.

Au vote, l'idée a été rejetée par 63 voix contre 30 et 6 abstentions. Il ne s'est trouvé aucun élu de droite dans le camp du oui. Quelques-uns se sont toutefois abstenus. I

## «DÉÇUS, MAIS PAS RÉELLEMENT SURPRIS»

**Essayé, pas pu.** A l'origine de cette motion populaire, la Jeunesse socialiste fribourgeoise (JSF) semble accepter avec une certaine résignation le refus du parlement cantonal. Dans un communiqué, la JSF se dit «déçue», même si elle n'est «pas réellement surprise», du sort réservée à sa proposition. La relève socialiste s'attendait toutefois à un meilleur score et espérait «grappiller» quelques voix à droite. «En répétant qu'il ne fallait pas octroyer ce nouveau droit à des jeunes qui pour la plupart ne s'intéressent pas à la politique, les députés de droite ont démontré qu'ils n'avaient pas saisi l'esprit de la motion», écrit la JSF. «Le but est en effet justement de susciter l'intérêt des jeunes pour la politique, en alliant cette mesure avec d'autres, comme par exemple une instruction civique plus concrète lors de l'école obligatoire.» Quant à l'argument selon lequel les jeunes de 16 ou 17 ans ne seraient pas capables de se forger leur propre opinion, la JSF le renvoie aux adultes: «L'on sait que bien des personnes majeures ne prennent pas le temps de se documenter afin de prendre une décision objective, en toute connaissance de cause.» Et la suite? Le seul moyen de rebondir pour la JSF sur cette question serait de contour-

ner le parlement en lançant une initiative populaire. «Mais nous n'avons pas les moyens que cela demande», estime Nicolas Buntschu, cosecrétaire de la JSF. Celle-ci va donc laisser couler de l'eau sous les ponts, «persuadée que l'idée fera son chemin ces prochaines années». Les expériences dans d'autres cantons, et notamment à Glaris, devraient permettre de juger les avantages d'une telle mesure, selon Nicolas Buntschu.

**A noter que** dans une réaction personnelle qu'il a fait parvenir à la rédaction de «La Liberté», un tout jeune membre de la JSF, le Glanois Simon Bischof, âgé de 16 ans, clame son amertume, tout en émettant son intérêt pour la politique: «Oui, je suis déçu, même très, mais pas extrêmement surpris en raison des préjugés souvent fondés sur rien qui m'enragent concernant les jeunes de mon âge et sur leurs capacités à exercer les droits civiques.» Ce jeune s'était déjà distingué l'an dernier en venant assister en direct à l'Hôtel cantonal à l'évolution des résultats des élections fédérales (cf. «La Liberté» du 23 octobre 2007). PHC

## WÜNNEWIL-FLAMATT

# Un déraillement coupe la voie Berne-Lausanne

ANTOINE RÜF

Nouvelle panne d'envergure pour les usagers de la ligne CFF Zurich-Genève: hier, suite au déraillement d'un bogie de wagon sur le chantier entre Wünnewil et Flamatt, le trafic a dû être interrompu durant deux heures environ, de 14 h jusque vers 16 h. Des bus de remplacement ont assuré le service, mais les déplacements des passagers ont été sérieusement perturbés sur le plus important axe ferroviaire du pays. Il n'y a pas eu de blessé.



En raison du déraillement, le trafic a dû être interrompu durant deux heures, de 14 h jusque vers 16 h.

CHARLES ELLENA

tait sur l'espace nécessaire au passage sur la voie en service, il a fallu interrompre le trafic

ferroviaire jusque peu avant 16 heures. Les RER circulaient jusqu'à Flamatt, où des bus de

remplacement prenaient les voyageurs en charge jusqu'à Fribourg.

Selon Jean-Louis Scherz, porte-parole des CFF, cet incident sans gravité, mais perturbant le trafic et survenant peu après ceux de Renens et d'Yverdon est «embêtant et désagréable, surtout pour la clientèle». Il n'y a cependant aucun lien entre ces trois événements, souligne le porte-parole. Il rassure par ailleurs les usagers: le long chantier de Wünnewil-Flamatt, qui a obligé à reconstruire les voies sur de nouvelles dalles de béton sans arrêter l'exploitation, tire à sa fin. Le trafic devrait y être intégralement rétabli sur les deux voies au début du mois prochain. I

PUBLICITÉ

HAWORTH®

Zody – le savoir au service du confort



Venez l'essayer chez **Bise** MEUBLES | MÖBEL

1712 Tafers | 1630 Bulle | Tél. 026 494 55 50 | info@bise.ch | www.bise.ch